

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

Sous PPV

N° W21-824032

180094

A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

01266

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BABOU THAMI

Date de naissance :

08-04-1952

Adresse :

Tél. : 06614420003

Total des frais engagés :

2857,00 DFR

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

25/07/2023

Nom et prénom du malade :

BABOU THAMI

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

Gene oculaire et Visuelle

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel au médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

24 OCT. 2023

Le :

Signature de l'adhérent(e) :

CCUEL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/10/11	C		300 D.H.	INP : 09104796 Dr AZHANI Mustapha OPTICAGLOGUE 131, Boulevard Abdelmoumen 4ème Etage - 1010 CASABLANCA Tél. / fax : 0522 750 61
20/11/11	S			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
STE PHARMACIE OF CITY Autre commerce de Bouskoura - Casablanca F.D.C N° 9 - Bouskoura - Casablanca - 27 09	25/10/11	15700

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

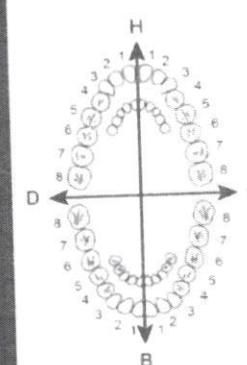
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
ADEN OPTIQUE Mir Aden Optique ANINT. Opticien Optométriste Contactologue 8 Res. El Farah El Lotis El Beyrouth Rue Alaa Waliq Casa Tel 05 22 36 29 05	23/10/11	M+V				2400 D.H.

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

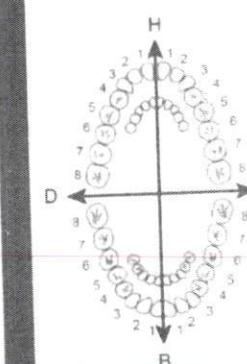


O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel Therapeutique nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

Dr. Mustapha AZHARI

Spécialiste des Maladies
et de la Chirurgie des Yeux
Ancien Interne des hôpitaux
de Toulouse (France)

Laser Excimer - Strabisme
Contactologie



الدكتور مصطفى أزهري

اختصاصي في أمراض

وجراحة العيون

طبيب سابق بمستشفيات

تولوز - فرنسا

جراحة بالليزر - علاج الحول

العدسات اللا صلبة

25 juillet 2023

Casablanca, le

Mr BABOU Thami

15F.00

THEALOSE collyre



1 GOUTTE X 3 à 5 FOIS PAR JOUR , dans les deux yeux,
pendant 2 Mois

STE PHARMAZIE GOLF CITY
Centre commercial Bouskoura Golf city
RDC N° 9 - Bouskoura - Casablanca
Tél: 0522 59 07 09

?

Dr. AZHARI
OPHTHALMOLOGUE
131, Boulevard Abdelmoumen
4^e Etage N° 15 - CASA
Tél / Fax 05 22 27 60 61

131، شارع عبد المؤمن (زاوية زنقة كاليلان) إقامة جوهرة عبد المؤمن - الطابق 4 - الرقم 15 - الدار البيضاء

131, Bd. Abdelmoumen (Angle Rue Galien) Résidence Jawharat Abdelmoumen - 4^e Etage - N° 15 - Casablanca

Tél. / Fax: 05 22 27 60 61 - Tél. : 05 22 47 30 38 / E-mail : azamus2000@yahoo.fr

Dr. Mustapha AZHARI

Spécialiste des Maladies
et de la Chirurgie des Yeux
Ancien Interne des hôpitaux
de Toulouse (France)

Laser Excimer - Strabisme
Contactologie



الدكتور مصطفى أزهري

اختصاصي في أمراض

وجراحة العيون

طبيب سابق بمستشفيات

تولوز - فرنسا

جراحة بالليزر - علاج الحول

العدسات اللا صلقة

25 juillet 2023

Casablanca, le

Mr BABOU Thami

Monture + verres correcteurs progressifs Organiques

Antireflets multi-couches, Transition

Vision de loin :

OD = + 0.75 (- 0.50 à 55°)

OG = + 1.00 (- 0.25 à 180°)

Vision de près :

ODG = Add : + 2.25

ADEN OPTIQUE
 Mr A. Azhari Ophtalmologue
 Opticien Optométriste Casablanca
 131 Bd. Abdelmoumen n° 15 Casablanca
 Rue Abou Wadi Casablanca Tel: 05 22 36 29 06

Dr. AZHARI Mustapha
 OPHTALMOLOGUE
 131, Boulevard Abdelmoumen
 4ème Etage n° 15 CASA
 Tel / Fax 05 22 27 60 61

شارع عبد المؤمن (زاوية زنقة كاليلان) إقامة جوهرة عبد المؤمن - الطابق 4 - الرقم 15 - الدار البيضاء
 131, Bd. Abdelmoumen (Angle Rue Galien) Résidence Jawharat Abdelmoumen - 4th Floor - N° 15 - Casablanca
 Tel. / Fax: 05 22 27 60 61 - Tel. : 05 22 47 30 38 / E-mail : azamus2000@yahoo.fr



M. Thami BABOU

FACTURE N° : F114427

Date : 23/10/2023

Qté	Cat.	Désignation	Prix unitaire	Remb.	Montant	TVA
2	VER	verre organique antireflet	800.00		1600.00	20.0
1	MON	monture optique	800.00		800.00	20.0

Corrections :

VL D. Sph: +0.75 Cyl: -0.50 Axe: 55° Add: +2.25

VL G. Sph: +1.00 Cyl: -0.25 Axe: 180° Add: +2.25

VP D. Sph: +3.00 Cyl: -0.50 Axe: 55°

VP G. Sph: +3.25 Cyl: -0.25 Axe: 180°

Paiements

Acomptes	2400.00
Tiers payant	0.00
Montant total payé :	2400.00
Solde :	0.00

Totaux

Total hors TVA :	2000.00 Dh
Montant TVA :	400.00 Dh
Total TTC :	2400.00 Dh